

Touch up paint

Numéro de version 1.0

Date d'impression: 11-07-2022

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit.

Nom du produit : Touch up paint.

Forme du produit : Mélange.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Emploi de la substance / de la préparation:

Peindre.

Uniquement pour usage professionnel.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Fournisseur: Sunchem AB
Box 69
S-433 21 Partille
Sweden
Tel: +46 31 447310
www.sunchem.se

Courriel: purchasing@sunco.se

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Centre antipoison de Paris, Tel: +33 (0)1 40 05 48 48.

Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59.

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange selon règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP): Non classées.

2.2 Éléments d'étiquetage n° 1272/2008 (CLP):

Non classées.

Etiquetage supplémentaire:

EUH208 Contient 1,2 Benzisothiasol-3(2H)-one, 2-butanonoxime C(M)IT/MIT (3:1). Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers.

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII.

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII.

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas

Touch up paint

Numéro de version 1.0

Date d'impression: 11-07-2022

reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances:**

Le produit est un mélange.

3.2 Mélanges:

N°CAS/EINECS	N°REACH/Index	Nom chimique	%	Classification
112-34-5 / 203-961-6	01-211947510444 603-096-00-8	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	<2,5	Eye Irrit. 2; H319.

Une explication complète des phrases H se trouve au section 16. Les valeurs limites d'hygiène de travail sont indiquées au section 8, à condition d'être disponibles.

SECTION 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours.****Généralités:**

Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente.
Contacter un médecin si des symptômes apparaissent.

Après inhalation:

Fournir les premiers soins, du repos, de la chaleur et de l'air frais.

Après contact avec la peau:

Laver avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Après ingestion:

Rincer le nez, la bouche et la gorge avec de l'eau. Contacter un médecin si une plus grande quantité a été consommée. Ne pas donner à boire à la victime si elle est inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Symptômes/effets : Aucun symptôme spécifique n'a été noté.
Symptômes/effets après contact avec les yeux : Les projections de liquide dans les yeux peuvent provoquer une irritation.
Symptômes/effets après ingestion : Peut provoquer un malaise en cas d'ingestion.

Touch up paint

Numéro de version 1.0

Date d'impression: 11-07-2022

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Traiter les symptômes.

Aucune mesure spécifique de premiers soins n'a été notée.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Moyen d'extinction approprié pour l'incendie environnant devraient être utilisés. Poudre chimique sèche, mousse résistant à l'alcool, dioxyde de carbone (CO₂), eau pulvérisée, sable, terre.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Aucun connu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dioxyde de carbone, Monoxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers:

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Petits déversements : essuyer avec un matériau absorbant (par exemple, un tissu, une toison). Déversements importants : utiliser du sable, de la sciure, de la terre, de la vermiculite, de la terre à diatomées pour contenir et collecter les matériaux absorbants non combustibles et les placer dans un conteneur en vue de leur élimination, conformément à la réglementation locale. Nettoyez la zone avec de l'eau et du savon. Voir la section 13 pour les informations relatives à l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections:

Voir section 8 pour les informations sur contrôles de l'exposition/protection individuelle.

Voir section 13 pour les informations sur l'élimination.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 8.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Touch up paint

Numéro de version 1.0

Date d'impression: 11-07-2022

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités:

Aucune exigence particulière en matière de stockage.
Conserver à l'abri du gel.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Le produit doit être utilisé uniquement pour les applications décrites dans la section 1.2. Se procurer les instructions avant utilisation.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle - valeurs limites d'exposition professionnelle :**

Nom chimique	VME	VLTC	TMP N°	FT N°
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol CAS 112-34-5	10 ppm 67,5 mg/m ³	15 ppm 101,2 mg/m ³	84	254

DNEL / PNECb :

-

8.2 Contrôles de l'exposition.**Mesures techniques de prévention :**

Assurer une bonne ventilation. Les concentrations dans l'air doivent être les plus faibles possibles.

Mesures générales de sécurité et d'hygiène sur le lieu de travail :

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Généralités :

N'utilisez que les équipements de protection marqués CE.

Protection respiratoire :

Non requis.

Protection des mains :

En cas de contact prolongé ou répété avec la peau, utiliser des gants de protection adaptés. Caoutchouc naturel. Plastique. Perméation : 6 (> 480 minutes). Epaisseur (mm) 0,2 – 0,4. EN 374.

Protection des yeux :

Non requis.

Protection de la peau :

Vêtements de travail appropriés.

Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement :

Aucune mesure particulière n'est requise.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :**

Fiche de données de sécurité



Touch up paint

Numéro de version 1.0

Date d'impression: 11-07-2022

État physique:	Liquide
Couleur:	Produit spécifique
Odeur:	Caractéristique
Point de fusion/point de congélation:	Pas de données/ Non pertinent
Point d'ébullition:	100°C
Inflammabilité:	Pas de données/ Non pertinent
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Pas de données/ Non pertinent
Point d'éclair:	Pas de données/ Non pertinent
Température d'auto-inflammation:	Pas de données/ Non pertinent
Température de décomposition:	Pas de données/ Non pertinent
pH:	7
Viscosité cinématique:	Pas de données/ Non pertinent
Solubilité:	Insoluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau:	Pas de données/ Non pertinent
Pression de vapeur:	23 hPa @20°C
Densité et/ou densité relative:	1,293 g/cm ³ @ 20 °C (DIN EN ISO 2811-1)
Densité de vapeur relative:	Pas de données/ Non pertinent
Caractéristiques des particules:	Pas de données/ Non pertinent

9.2 Autres informations :

Le produit n'est pas explosif.

Le produit n'a pas de propriétés oxydantes.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Aucune réaction dangereuse n'est attendue car le produit est stable dans les conditions de stockage recommandées.

10.2 Stabilité chimique : Chimiquement stable dans les conditions de stockage, de manipulation et d'utilisation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Dans les conditions spécifiées, aucune réaction dangereuse entraînant des températures ou une pression excessive n'est attendue.

10.4 Conditions à éviter : Chimiquement stable dans les conditions de stockage, de manipulation et d'utilisation. Voir section 7.

10.5 Matières incompatibles : Pas de données.

10.6 Produits de décomposition dangereux : Aucun dans les conditions de stockage et d'utilisation recommandées.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008.

Fiche de données de sécurité



Touch up paint

Numéro de version 1.0

Date d'impression: 11-07-2022

Toxicité aiguë: Non classées.

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol – CAS 112-34-5 :

Orale – LD50 – Rat: 5660 mg/kg

Dermale – LD50 – Lapin: 2764 mg/kg

Propane-1,2-diol – CAS 57-55-6 :

Orale – LD50 – Rat: 20000 mg/kg

Dermale – LD50 – Lapin: 20800 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Non classées. pH 7.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Non classées. pH 7.

Respiratoires

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Non classées.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Non classées.

Cancérogénicité:

Non classées.

Toxicité pour la reproduction (fertilité):

Non classées.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:

Non classées.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée:

Non classées.

Danger par aspiration:

Non classées.

11.2 Informations sur les autres dangers:

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

Autres informations:

Voir section 4.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité:

Effets écotoxicologiques:

Non classées.

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol – CAS 112-34-5 :

Touch up paint

Numéro de version 1.0

Date d'impression: 11-07-2022

Algues – EC50 - 72 Std. : >100 mg/l
Daphnies – EC50 – 48 Std. : >100 mg/l
Poisson – LC50 – 96 Std. : 1300 mg/l

Propane-1,2-diol – CAS 57-55-6 :
Algues – ErC50 - 72 Std. : 19000 mg/l
Daphnies – EC50 – 48 Std. : 3400 mg/l
Poisson – LC50 – 96 Std. : 45760 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité:**Persistance:** Facilement biodégradable

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol – CAS 112-34-5 :
COD : <0,05 BOD5/COD.
89 % - OECD 301C.

Propane-1,2-diol – CAS 57-55-6
: COD : 0,67 g. O2/g. Substanz
70 % BOD5.

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol – CAS 112-34-5 :
BCF REACH : 2,9
Log Pow : 0,68

Propane-1,2-diol – CAS 57-55-6 :
BCF REACH : 3
Log Pow : -0,3

12.4 Mobilité dans le sol: Soluble dans l'eau.**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:**

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII.

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

12.7 Autres effets néfastes:

Aucune information disponible.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets :**

Fiche de données de sécurité



Touch up paint

Numéro de version 1.0

Date d'impression: 11-07-2022

Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur.

Option :

Code CED : 08 01 12 déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11.

Collection de petites quantités, emballages propres et déchets :
Selon le matériau d'emballage.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

	ADR/RID	IMDG/IMO
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Non pertinent.	Non pertinent.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non pertinent.	Non pertinent.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non pertinent.	Non pertinent.
14.4 Groupe d'emballage	Non pertinent.	Non pertinent.
14.5 Dangers pour l'environnement EMS:	Non pertinent. Non pertinent.	Non pertinent. Non pertinent.
Autres informations:	LQ: Non pertinent. Tunnels: Non pertinent.	LQ: Non pertinent. Tunnels: Non pertinent.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :
Non pertinent.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI :
Non pertinent.

SECTION 15: Informations réglementaires

Touch up paint

Numéro de version 1.0

Date d'impression: 11-07-2022

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

DIRECTIVE 92/85/CEE DU CONSEIL Concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail. Directive 94/33/CE du Conseil, du 22 juin 1994, relative à la protection des jeunes au travail. L'arrêté du 30 juin 2004 modifié par l'arrêté du 9 février 2006, par l'arrêté du 26 octobre 2007 et par celui du 9 mai 2012. Règlement (CE) no 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) (CLP). CE no 2020/878.

Autres informations:

-

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une sur la sécurité chimique Évaluation / rapport (CSA / CSR) n'a pas été effectuée.

SECTION 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H mentionnées sous les section 3:

H319 Provoque une grave irritation oculaire.

Autres informations:

Les informations sont basées sur nos connaissances actuelles et servent à décrire le produit en ce qui concerne les précautions de sécurité à prendre. Elles ne constituent pas une garantie des propriétés du produit décrit.

Homologué par: www.chemgroup.se

